



# L'ÉCHO ROANNAIS

## JOURNAL POLITIQUE DE ROANNE ET DE L'ARRONDISSEMENT

Paraît tous les Dimanches.

DÉSIGNÉ POUR L'INSERTION DES ANNONCES LÉGALES.

Paraît tous les Dimanches.

### ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr.; Six mois, 4 fr.  
Un Numéro, 15 centimes.  
A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le continuer, doivent refuser le journal.

### ANNONCES :

Correspondants chargés de les recevoir  
A Paris : MM. Havas, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3  
Laflitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8  
A Lyon, chez M. Fournier, rue Comfart, 14.  
Prix : Annonces ordinaires 20 cent. la ligne.  
Reclames 30 cent. la ligne.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1869, dans les quatre journaux suivants : Le Mémorial de la Loire, le Journal de Montbrison, le Journal de Roanne, l'Echo Roannais.  
Partant de Roanne, les lettres sont affranchies à 10 c. pour les communes suivantes :  
Babigny, Chénier, Commelle-Vernay, Cordelle, Lendigny, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonnains, Riorges, St-Cyr-de-Favières, St-Maurice, Villefontaine, Villepreux, Vougy.

### S'ADRESSER

Pour tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements et les annonces,  
A M. M. HAVAS et VIGAN, imprimeurs, place de l'Hôtel-de-Ville.  
ON S'ABONNE  
A Roanne, chez tous les libraires.  
A St-Etienne, chez M. Chevalier, libraire.  
A Lyon, chez M. Fournier.  
A Paris, chez MM. Havas, Laflitte-Bullier et Cie.

Dernière liste de la boîte aux bureaux.  
7 h. du matin. Distribution en ville et service rural.  
11 h. 50 matin. Babigny-Montbrison, St-Etienne-Lyon, St-Etienne, Tarare-Vichy-Clermont-Moulins.  
5 h. 40 soir. St-Etienne, St-Genain-Laval-Lyon.  
6 h. 30 soir. Belmont, Charlieu, Thizy.  
7 h. 20 soir. Paris, Clermont, Moulins.  
9 h. 20 soir. Lyon, Villefranche, Masselot.  
10 h. soir. Lyon-Tarare-Montagny-St-Etienne-Montbrison, Feurs, Charlieu, Paris, Clermont.

### CHEMINS DE FER

STATIONS	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR
Roanne	8 28	4 50	Roanne	10 10	3 30
St-Germain-L.	8 48	5 10	St-Germain-L.	10 30	3 50
Lapacaudière	9 15	5 37	Lapacaudière	10 55	4 17
St-Martin-d'E.	9 42	6 04	St-Martin-d'E.	11 20	4 44
S-Germain-d-F.	9 52	6 14	S-Germain-d-F.	11 30	4 54
Moulins	10 20	6 42	Moulins	12 00	5 22
Paris	10 40	7 02	Paris	12 20	5 42

Roanne, le 8 Août 1869.

### REVUE POLITIQUE

Nous venons de lire dans le Progrès du Nord un excellent premier-Lille de M. Lucien Dubois. Interrogeant ses souvenirs historiques, notre confrère se demande quel est dans l'antiquité l'homme que le chef de l'empire français semble avoir pris pour modèle et pour guide. Car nos hommes d'Etat, à l'instar des nations elles-mêmes, ont toujours un œil sur le passé avant de se lancer dans les problèmes de l'avenir. Tel qui sème l'intrigue et qui est né conspirateur se complait à la lecture de la conjuration de Catalina; tel autre, à l'âme guerrière et aventureuse, passe les Alpes avec Annibal; peu suivent les errements et les exemples d'Aristide. Les plagiaires de Cincinnatus sont encore plus rares.  
Or, d'après M. Dubois, le type qui a posé devant Napoléon III, ce n'est ni César ni Auguste, c'est Fabius Cunctator, Fabius le temporisateur. Suivons le parallèle.  
Comme Fabius, Napoléon III avance lentement, revient sur ses pas, tourne à droite, à gauche; quite un sentier pour en prendre un autre; retourne par le premier sans perdre de vue le second; opère tous ses mouvements lentement, progressivement, sans jamais fatiguer ses troupes, laisse prodigieusement l'ennemi par ses marches et contremarches; et quand celui-ci, harassé, s'arrête un instant pour reprendre haleine, il s'aperçoit, à son grand désespoir, que Fabius Cunctator n'a pas perdu un pouce de terrain, et qu'il se trouve juste dans la même position qu'au commencement de l'attaque. Cette indécision, qu'on a prise jusqu'à présent pour un défaut dans le caractère du chef de l'Etat, n'est peut-être, à tout prendre, que le résultat de savantes manœuvres. Comme Fabius, il gagne du temps pour fatiguer ses adversaires. Comme lui, il temporise pour mieux les surprendre.  
C'est évidemment d'après ce système que se construit, depuis tantôt vingt ans, le fameux édifice qui doit mettre à l'abri des tempêtes politiques la nation tout entière. Sous la pression de l'opinion publique, on a élevé à la hâte des constructions fragiles, avec des maté-

riaux sans consistance. Les premiers coups de vent les renversent. Aujourd'hui, après vingt ans d'attente, d'essais, de temporisations, on parle de recommencer la bâtisse avec des matériaux de premier choix, de vraies pierres de taille numérotées et portant les désignations suivantes : Liberté de la presse, jury seul juge des délits de cette même presse, responsabilité individuelle des ministres, droit d'initiative exercé par le pouvoir législatif conjointement avec le pouvoir exécutif, suppressions des commissions municipales, élections des maires par les citoyens, abrogation de la loi de sûreté générale, réduction du budget de la guerre, interdiction au pouvoir exécutif de déclarer la guerre sans le consentement du Corps législatif etc., etc. Avec d'aussi solides bases, l'édifice n'aura plus à craindre les tempêtes, si déchaînées qu'elles soient, et le couronnement de l'édifice peut se faire sans danger.  
Mais aurons-nous vraiment ces pierres de taille, ou les réduira-t-on en simples moellons, sous prétexte que les temps ne sont pas encore venus et qu'il faut attendre. S'il en devait être ainsi, l'édifice social de la France ressemblerait, pour emprunter à M. Dubois sa pittoresque métaphore, à cette fameuse cathédrale de Cologne, qu'un malin esprit empêcha, dit-on, de couronner et dont il faut, chaque année depuis des siècles, reconstruire la base ébrulée par le temps.  
E. MARION.

### Projet de sénatus-consulte.

Art. 1er. — L'Empereur et le Corps législatif ont l'initiative des lois.  
Art. 2. — Les ministres ne dépendent que de l'Empereur.  
Ils délibèrent en conseil sous sa présidence. Ils sont responsables.  
Ils ne peuvent être mis en accusation que par le Sénat.  
Art. 3. — Les ministres peuvent être membres du Sénat ou du Corps législatif.  
Ils ont entrée dans l'une et l'autre assemblée et doivent être entendus lorsqu'ils le demandent.  
Art. 4. — Les séances du Sénat sont publiques. La demande de cinq membres suffit pour qu'il se forme en comité secret. Le Sénat fait son règlement intérieur.

Art. 5. — Le Sénat peut, en indiquant les modifications dont la loi lui paraît susceptible, décider qu'elle sera renvoyée à une nouvelle délibération du Corps législatif.  
Il peut, dans tous les cas, par une résolution motivée, s'opposer à la promulgation d'une loi.  
Art. 6. — Le Corps législatif fait son règlement intérieur.  
A l'ouverture de chaque session, il nomme son président, ses vice-présidents et ses secrétaires.  
Il nomme ses questeurs.  
Art. 7. — Tout membre du Sénat ou du Corps législatif a le droit d'adresser une interpellation au gouvernement.  
Des ordres du jour motivés peuvent être adoptés.  
Le renvoi aux bureaux de l'ordre du jour motivé est de droit, quand il est demandé par le gouvernement.  
Art. 8. — Aucun amendement ne peut être mis en délibération s'il n'a été envoyé à la commission chargée d'examiner le projet de loi, et communiqué au gouvernement.  
Lorsque le gouvernement n'accepte pas l'amendement, le Conseil d'Etat donne son avis; le Corps législatif prononce ensuite définitivement.  
Art. 9. — Le budget des dépenses est présenté au Corps législatif par chapitres et articles.  
Le budget de chaque ministère est voté par chapitre, conformément à la nomenclature annexé au présent sénatus-consulte.  
Art. 10. — Les modifications apportées à l'avenir à des tarifs de douanes ou de postes par des traités internationaux ne seront obligatoires qu'en vertu d'une loi.  
Art. 11. — Les rapports du Sénat, du Corps législatif et du conseil d'Etat avec l'Empereur et entre eux, sont réglés par un décret impérial.  
Art. 12. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent sénatus-consulte, et notamment celles des articles 6 (2<sup>e</sup> paragraphe) 8, 13, 24 (2<sup>e</sup> paragraphe), 26, 40, 44 de la Constitution, et 1<sup>er</sup> du sénatus-consulte du 31 décembre 1861.  
Revue de la Presse  
On s'accorde généralement à reconnaître l'importance du pas en avant que fait le régime impérial dans les voies de la liberté. Nous sommes loin de nier ce progrès. C'est quelque chose assurément que les droits d'initiative, d'amendement, d'interpellation, d'élection de son bu-

reau, conférés au Corps législatif; c'est une concession qui a sa valeur que le vote du budget par chapitre et par article et la discussion des tarifs de douanes et de postes. Mais le point essentiel selon nous, celui qui nous croyons être le grand intérêt et le vœu de la nation — nous voudrions dire la responsabilité ministérielle — répond-il bien à nos espérances libérales?  
Il nous tardait d'être édifié par l'Exposé des motifs sur la valeur de cette soi-disant responsabilité que proclame le sénatus-consulte. Nous avons donc lu très-attentivement le commentaire de ce fameux article 2, et nous sommes après cette lecture dans la même incertitude qu'auparavant.  
Pour tâcher d'en pénétrer le sens secret, nous l'avons rapproché de l'ancien article 13 de la Constitution de 1852 qu'il est destiné à remplacer.  
Cet article 13 est ainsi conçu :  
Les ministres ne dépendent que du chef de l'Etat. Ils ne sont responsables que chacun en ce qui le concerne des actes du gouvernement. Il n'y a point de solidarité entre eux. Ils ne peuvent être mis en accusation que par le Sénat.  
Le nouvel article 2 est rédigé en ces termes :  
Les ministres ne dépendent que de l'Empereur. Ils sont responsables. Ils ne peuvent être mis en accusation que par le Sénat.  
Envers qui sont-ils responsables, demandons-nous? Ils ne relèvent que de l'Empereur; lui seul les nomme et les révoque. Peut-on comprendre une dépendance exclusive laissant place à une responsabilité en dehors de son action? Pour que cette responsabilité fut une sérieuse garantie, il faudrait qu'elle existât devant la Chambre, c'est-à-dire devant les représentants librement élus du pays.  
Le Sénat jugera sans doute à propos de préciser ce que la rédaction de l'article 2 contient d'obscur et d'incomplètement défini.  
Quelques-uns de nos confrères parisiens, les Débats et le Temps, par exemple, pensent que les obscurités de texte s'éclairciront dans la pratique, et que la responsabilité ministérielle, vraie et effective, devant le parlement, s'établira par la force des choses.  
Nous le désirons sincèrement. Mais si la logique des événements doit amener ce résultat, pourquoi les rédacteurs du sénatus-consulte n'inscriraient-ils pas dès aujourd'hui dans l'ar-

ticle 2 cette responsabilité devant la Chambre qui accroîtrait dans une si large mesure l'importance des nouvelles réformes constitutionnelles?  
L'attitude de la presse parisienne, au sujet du nouveau sénatus-consulte, est assez curieuse à étudier.  
Le Peuple français, organe du cabinet de l'Empereur, est très-satisfait, ce qui ne doit point surprendre.  
Le Public, organe de M. Rouher, se montre plus réservé et redoute les conflits que peut amener le retour au régime parlementaire.  
La Liberté, qui devient de plus en plus gouvernementale, est enchantée du sénatus-consulte. M. Emile de Girardin est plein de confiance.  
Il en est de même du Constitutionnel et de l'Opinion nationale, dont l'opposition est loin d'être irréconciliable.  
La Gazette de France, l'Union, le Siècle, l'Avénir national, se livrent à des critiques très-fondées sur tout ce qu'il y a d'obscur et d'incomplet dans le sénatus-consulte.  
Il va sans dire que les deux journaux irréconciliables, le Réveil et le Rappel sont impitoyables au sénatus-consulte.  
A la cour des Tuileries, on paraît très-frappé de l'accord qui existe entre les journaux orléanistes, les Débats, le Journal de Paris et le Temps, pour louer le sénatus-consulte. Cet accord est interprété comme étant le résultat d'une consigne donnée par les princes d'Orléans.  
Le Français, organe des conservateurs libéraux et catholiques, est rempli d'éloges pour l'acte qu'il considère comme la loyale et sincère exécution du message du 12 juillet.  
M. Louis Veuillot, dans l'Univers, prononce l'oraison funèbre de la Constitution de 1852, et se défie beaucoup des résultats de ce retour au régime parlementaire.  
Le Monde, par la plume de M. Armand Ravellet, n'est pas aussi sans quelques craintes sur les conséquences des réformes octroyées. Voici sa conclusion :  
« De pareils principes, brusquement introduits dans la Constitution, ne peuvent pas ne pas fermenter. N'oublions pas seulement, comme on l'a déjà dit, que, quand on met du vin nouveau dans de vieux vaisseaux, souvent le vin s'altère ou les vaisseaux éclatent. »  
Pour extrait : E. Marion.

### FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

### LE BOULET DU TONNERRE

EPISODE MARITIME  
Par G. de la LANDELLE.

Le capitaine de frégate Reybeau, commandant en second de l'Aquilon, alla jusqu'à complimenter de son prompt retour l'aspirant, qui ne se doutait pas du concours officieux de son père, et qui, bien entendu, se rendit immédiatement à la fosse-aux-lions.  
Sans trouver fort agréables les arrêts dans ce lieu de détention, Colin gémissait bien davantage sur l'impossibilité qu'il serait désormais de revoir Marguerite, puisqu'il était assigné à bord pour toute la durée de son séjour en rade. Il se fit donc apporter sa guitare pour chanter son infortune en si bémol.  
II.  
LA PREMIÈRE HEURE.  
Le ciel était sombre, la mer grosse; le vent soufflait en tempête de la direction dans laquelle était mouillé l'escadre anglaise. Les vaisseaux réunis sur la rade de l'île d'Aix tanguaient tourmentés sur leurs amarres. De sinistres gémissements présumaient à la grande nuit d'alarmes. Foudroyés par la tourmente, le bois, le fer et la corde criaient.  
Dans les agrès, des sifflements lugubres; à fond de cale, des craquements plaintifs; échelles, panneaux, câbles, espars, canons, ferrailles, tout tremblait en hurlant, — tout, si ce n'est les hommes.  
Calmes et silencieux, ils attendaient le signal du branle-bas de combat.  
Sur les rives de l'île d'Aix et de l'île d'Ole-

ron, sur la roche Boyard, sur la pointe des Palles, à l'embouchure de la Charente et aux flancs des navires étroitement serrés, les flots noirs se brisaient. Leur écume jaillissant en poudre et traçant des sillons bleuâtres. L'air phosphorescent qui ne devait point tarder à pâlir devant les flammes rouges des brûlots.  
L'estacade, rempart flottant qui s'étendait au vent de l'estacade, entre l'île d'Aix et les enroulements de la passe, se détachait, blanche d'argent, sur la masse sombre des vagues, sous les rayons de la lune. Là, déferlaient à grand bruit les flammes de la haute mer, moins redoutables que les engins de l'ennemi. Moins redoutables aux fureurs de l'Océan; résisterait-elle à celles de lord Cochrane et du colonel Congrève?  
Simple capitaine de vaisseau et l'un des moins anciens de la flotte britannique, lord Cochrane avait été spécialement chargé par l'amicauté d'incendier notre armée navale.  
On raconte qu'en recevant cette mission, il se récusait tout d'abord, « car il ne pouvait, lui, le plus jeune des officiers de son grade, accepter le premier rôle au détriment de ses collègues. » Mais, après une nuit de réflexions, craignant que son refus ne fût imputé à faiblesse, il se représenta devant les membres de l'amirauté.  
« Mylords, dit-il, j'ai changé d'avis, parce qu'on pourrait supposer que j'ai peur. Je brave donc le mécontentement de tous les capitaines, et me tiens prêt à vous obéir.  
— Nous vous avons choisi, répondit le premier lord, comme le plus expérimenté en fait de brûlots. Agissez sur-le-champ. Tout ce que vous demanderez, vous est accordé d'avance. »  
Alors, avec une activité prodigieuse, Cochrane se mit à l'œuvre.  
Or, tandis qu'on Angleterre on se disposait à l'attaque incendiaire, l'amiral Gambier concevait le même projet, et lorsque arriva la lettre par laquelle il proposait d'armer des brûlots, déjà ces brûlots étaient en route pour la rade des Basques. Les Français n'en com-

ptèrent pas moins de quarante-six, de toutes formes, gros transports ou petits navires, qui rejoignirent successivement les forces militaires britanniques, composées de douze vaisseaux de ligne, sept frégates, sept corvettes et quatre légers bâtiments à un seul mâst.  
Vers la fin du mois de mars, soixante-seize voiles se trouvaient ainsi sous les ordres de l'amiral Gambier, qui accueillit avec le plus vif empressement le capitaine Cochrane, déjà renommé, mais que sa passion pour les grandes aventures devait par la suite rendre de plus en plus célèbre. Comme ces guerroyeurs du moyen âge qui offraient leurs services à n'importe quelle puissance belligérante, Cochrane servit tour à tour avec des fortunes très-diverses, le Brésil, la Grèce et le Chili. Mais la page funèbre du 11 avril 1809 reste à jamais une des plus mémorables de sa romanesque biographie.  
La tempête et la marée favorisèrent ses desseins. Du mouillage de l'île d'Aix, on voit des feux aux mâts des ennemis qui échangent entre eux des signaux.  
L'amiral Allemand a ordonné de redoubler de vigilance. Il envoie prévenir le général Brouard, commandant de l'île d'Aix, que l'ennemi va tenter un coup de main. Sur nos onze vaisseaux et nos quatre frégates, les mâts sont allumés; l'on s'y prépare à tous événements. Les jeunes mariés attendent avec impatience, tout en exécutant de leur mieux les ordres de leurs officiers. Les vieux frontent les sourcils et grognent sans que leur zèle en soit moindre. Ils blâment tout bas l'amiral qui a mis ses vaisseaux hors d'état d'appareiller. Tous les mâts supérieurs sont dépâssés; l'estacade est condamnée à combattre sur place. Éviter à l'aube des brûlots sera très-difficile. Il faudrait que chaque navire eût sa pleine liberté de mouvement.  
De tous les hommes expérimentés, seul peut-être Guillaume Conseil ne murmura pas. Officier subordonné avant tout, il voyait à coup sûr les fautes de ses chefs; il ne se permettait pas de les en blâmer.

Le point essentiel étant la garde de l'estacade, de nombreuses chaloupes y furent envoyées. L'aspirant Colin sortit de la fosse-aux-lions pour recevoir les instructions de l'officier de quart qui, ce soir-là, était son propre père.  
« Monsieur, lui dit le sévère lieutenant de vaisseau, vous allez monter le grand canon. Rappelez-vous qu'à défaut d'ordres donnés sur les lieux par l'officier supérieur commandant la flotille, il s'agit de détruire à coups de canon les machines incendiaires dirigées contre nous. Point de précipitation, ne tirez qu'à coup sûr. Si par malheur l'estacade venait à être rompue, du calme; gardez-vous bien de revenir. Loin de là, marchez hardiment à l'encontre des brûlots, prenez-en quel qu'un à la remorque, entraînez-le sous le vent, ou vous l'abandonnez pour recommencer la même manœuvre. Coulez ou détournez les brûlots, voilà en deux mots votre devoir. Est-ce compris?  
— Oui, capitaine! » répondit Colin avec résolution.  
L'on était dans l'obscurité; le plus grand mouvement régnait sur le pont; personne n'observait le lieutenant de vaisseau, qui dit alors à demi-voix :  
« Ce soir, mon enfant, je te permets de répondre : « oui, mon père! »  
— Oui, mon père, et merci! murmura l'aspirant.  
— Si tu reviens de là, tes arrêts sont levés.  
— Et ma consigne aussi, capitaine?  
— Oui, mon brave Colin, dit l'officier en tendant la main à son fils qui la prit et l'embrassa.  
— Assez! l'on pourrait nous voir!... Que Dieu te garde! » ajouta l'officier d'une voix étouffée. Puis, d'un ton militaire :  
« Partez, monsieur! dit-il.  
Colin ravi se précipita dans le grand canon. « J'étais bien sûr que mon père m'aimait! pensait-il. Et plus de fosse-aux-lions! plus de consigne à bord! Vive Marguerite! à bas les Anglais! »  
Lourdement chargé par sa grosse pièce d'ar-

tillerie, le grand canon couvert par les lames se dirigeait vers l'estacade.  
Quand toutes les embarcations eurent poussé à bord du trois-mâts l'Océan, monté par l'amiral, on hissa le signal du branle-bas de combat. Sur tous les navires la générale retentissait. En conséquence, le lieutenant de vaisseau Guillaume Conseil descendit dans la batterie basse dont il était capitaine en sa qualité de plus ancien officier.  
Le commandant Maingon, qui n'était pas moins brave que savant, se tenait sur la dunette. Le capitaine de frégate Reybeau avait pris sur le gaillard d'avant son poste de combat. Les gens du canonage étaient à leur place; ceux de la manœuvre prêts à virer aux cabestans les câbles et les cordages dits embossures, au moyen desquels les vaisseaux ancrés peuvent jusqu'à un certain point tourner eux-mêmes.  
L'escouade des timonniers chargés de la pavillonnerie et des fanaux était groupée à l'arrière, non loin du commandant, sous les ordres de l'officier attaché au service des signaux. Là se trouvait le petit mousse Jules Conseil, qui n'avait guère plus de douze ans. Il y remplissait les fonctions de pourvoyeur à l'un des quatre obusiers de la dunette.  
Blond, rose, éveillé, mutin et malin, c'était enfant, qui n'en était plus à ses débuts, ressemblait beaucoup à son frère l'aspirant, et, comme lui, de tous les chefs du vaisseau, il n'en redoutait aucun à l'égal de son père. Aussi, déjà depuis longtemps avait-il désappris la turbulence du logis maternel.  
Ses escapades continuelles avaient alarmé sa mère, qui le traitait en enfant gâté, il fut, avant d'avoir neuf ans accomplis, embarqué sur le vaisseau le Conquérant, dont son père était second; quel changement de régime! Pour monter en titre, il aurait un certain Jourdan, maître de timonerie, des plus rudes. Aux premières taloches qu'il reçut, il le malheur de porter plainte à son père, qui lui infligea une seconde correction pour s'être avisé de se



table à la vente. Les acheteurs comprennent avec raison que la baisse n'est pas possible, mais qu'au contraire les cotons en laine devant être chers longtemps encore, la hausse est à peu près inévitable dans un moment donné.

Tissus lourds : Cretonnes longuettes.

Vente régulière sans animation, le stock a diminué depuis un mois, et de plus la fabrication des tissus lourds est réduite en ce moment à sa plus simple expression, un grand nombre de métiers étant occupés à la fabrication des tissus légers pour l'Algérie.

Tissus légers Roanneries

Vente assez suivie en Roannerie sans changement dans les prix.

Mulhouse à courant, marché actif et en hausse, 18 portées 20 fils 40 fr. Filés aux prix extrêmes de la semaine dernière.

H. G.

Manchester, 1er août 1869.

À la fin de juin notre marché fermait avec tendance à la hausse, mais en quelques jours il perdait beaucoup de son activité et la hausse des prix se trouva arrêtée.

L'activité de la quinzaine précédente avait procuré aux filateurs etisseurs des marchés à livrer, et en l'absence d'une demande active ils se maintiennent plus ou moins aux prix établis, bien que parfois, dans des cas exceptionnels, il fut possible de mieux opérer qu'au commencement du mois.

La réduction du taux de la Banque à 3 0/0 le 15 était si généralement attendue qu'elle n'eut aucun effet appréciable sur le marché. Les choses se maintiennent ainsi jusqu'au 22 août, lorsque les nouvelles de l'Inde en s'améliorant tout ce jour amenèrent un réveil dans la demande, et les acheteurs se montrèrent très pressés de s'assurer de tout ce qui souffrait aux prix extrêmes du marché.

Le déficit de 400,000 balles dans notre stock de coton, comparé avec celui de l'année dernière est un fait contre lequel on ne peut lutter, et rend pour ainsi dire la matière première maîtresse du marché, et si la consommation ne diminue pas, il est presque impossible d'empêcher la hausse.

Non-seulement notre stock s'affaiblit sensiblement, mais l'estimation de la récolte ne parait pas devoir être appréhendée aux acheteurs une baisse sérieuse quand elle arrivera sur le marché, et les détenteurs de marchandises à l'étranger devraient chercher à persuader leurs acheteurs, de la durée probable des hauts prix actuels.

Le coton est aujourd'hui plus cher qu'il ne l'a jamais été depuis le mois d'avril 1866 et comme la production n'a pas augmenté il n'y a pas lieu d'espérer de la baisse, à moins que les prix actuels n'influencent considérablement sur la consommation. Il est généralement reconnu qu'une hausse de plus d'un demi cent sur le Midling-Orléans, produit généralement cet effet, et je compte voir diminuer la production pendant deux ou trois mois.

Je ne crois pas que les exportations du second semestre dépassent celles du premier. L'aspect des moissons semble s'être amélioré, et on ne croit pas avoir à craindre d'échanger une grande quantité d'or contre les grains étrangers, d'où il résulte que la période pendant laquelle l'argent sera à bon marché sera assez longue. Il en résultera comme conséquence une amélioration dans la demande pour l'intérieur qui contribuera au maintien des prix.

Les cours, pendant ce mois, ont peu varié, mais à la fin les acheteurs paraissent plus disposés aux affaires que les vendeurs, à moins toutefois que ces derniers n'obtiennent les pleins prix.

LE PROGRÈS AGRICOLE

Journal mensuel

Publié sous le patronage des Sociétés d'Agriculture de Roanne, de Montrison et de St-Etienne.

On s'abonne en envoyant 2 fr. 50 c. à MM. MARION et VIGNAL, imprimeurs à Roanne.

Un grand malheur!!!

Nous apprenons que la presque totalité des hêtres du bassin d'Arcaillon vient d'être détruite par un horrible coup de soleil.

Dans les journées du samedi 10 et du dimanche 11, la mer étant basse, de neuf heures à deux heures, les cressats ont été à découvert pendant le moment le plus chaud de la journée, et les coquillages ainsi exposés au soleil ont péri.

On estime à plus d'un million la perte causée par cette température exceptionnelle.

BANQUE DES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

Le réseau national des chemins de fer ne tardera pas à être terminé. Conçu dans le but de relier tous les départements avec Paris, considéré comme point central, et de faire communiquer la France avec les régions européennes continentales, il devait tout d'abord attirer l'attention du gouvernement et des capitalistes.

Aujourd'hui que cette œuvre s'avance vers son accomplissement, une autre tâche est à remplir; si elle a moins d'éclat, elle ne le cède pas à sa devancière par sa féconde utilité. Nous voulons parler des chemins de fer d'intérêt local, qui ont pour objet de rattacher aux lignes principales les localités éloignées des parcours généraux, et de les faire ainsi participer aux bienfaits de la locomotion rapide.

Par la loi de 1865, le gouvernement a montré la haute importance qu'il reconnaissait à ces créations désormais indispensables. Les Départements et les Communes ont compris aussi qu'il était de leur intérêt, de les seconder par leur coopération pécuniaire.

La Banque des chemins de fer d'intérêt local qui vient d'être fondée avec le concours et sous le puissant patronage d'hommes éminents a pour but d'accélérer le mouvement qui se produit; elle sera l'auxiliaire indispensable de la loi de 1865, et par des combinaisons financières sagement entendues, elle assurera à ses actionnaires des bénéfices importants, tout en facilitant la construction économique des voies secondaires dont la nécessité est aujourd'hui universellement reconnue.

Par leur nature, leur diversité et leur solidité, les opérations de la Banque auront, en outre, l'avantage inappréciable d'écartier les risques dont les entreprises industrielles sont rarement exemptes.

L'ancienne institution REBOUL

dirigée par M. Marchal, rue saint-Joseph, 19, à Lyon, restera ouverte toutes les vacances pour la préparation aux baccalauréats, aux écoles et aux classes des lycées et collèges, 360

LA NATIONALE (Ancienne Compagnie Royale), COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Garantie: 90 millions. Augmentation du revenu pour la rente viagère. — Constitution immédiate d'un patrimoine par l'assurance en cas de décès.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA BANQUE DES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

Statuts passés par devant M. DUFOUR et son collègue, notaires à Paris, en date du 28 juillet 1869.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

Statuts passés par devant M. DUFOUR et son collègue, notaires à Paris, en date du 28 juillet 1869.

BRÉDA (le comte F. de) \*, président du Comité du Chemin de fer d'intérêt local projeté de Roze à Pont-Sainte-Maxence (Oise).

DAMAS D'HAUTEFORT (le comte M. de), propriétaire. FONTBOUILLANT (F. de) \*, directeur de la Caisse et du journal l'Épargne.

HALINBOURG (E.) ancien chancelier de légation. MIRANDOL (le baron de), ancien ingénieur au corps impérial du génie.

PETIT (G.) \*, ancien chef de division au ministère de l'intérieur, Directeur-adjoint de la compagnie anonyme d'assurances le Monde.

PLANAT, député au Corps Législatif et membre du conseil général de la Charente; POMMEREL (le baron de), administrateur du Chemin de fer d'intérêt local de Vitry à Fongères et au Mont-Saint-Michel.

RAINBAUX (A.), ancien ingénieur au corps impérial des Mines, administrateur des houillères de Marles (Pas-de-Calais); REBOUCET (J.), de la maison Charpentier et Cie (N. C.), constructeurs de matériel de Chemins de fer.

idées nouvelles sur le cancer et prouve par des faits que, sans opération, le cancer est toujours curable lorsqu'on l'attaque en temps opportun.

Nous ne sommes pas médecin, mais ces raisonnements, appuyés sur des faits authentiques, nous paraissent concluants, et nous conseillons la lecture de cet ouvrage qui présente des garanties incontestables.

En vente chez l'auteur, rue du Cherche-midi, 89 (3 fr 50 franco). 353

PIANOS ET MUSIQUE M. CHOLLET

ÉLÈVE DU CONSERVATOIRE DE PARIS 27, rue du Collège, à Roanne (Loire) Prévient Messieurs les Amateurs que, par ses relations avec dix départements, il possède un matériel de premier ordre de plus de 60 pianos droits, neufs et d'occasion.

M. Chollet se charge de fournir aux mêmes conditions toute espèce de pianos, quels qu'en soient le prix et les facteurs. De cette manière, on est certain de ne pas être trompé et d'avoir un bon et solide piano.

AVIS Un commerçant de Lyon, ayant déjà l'entrepôt d'une maison du Nord, demande au même titre l'entrepôt d'un fabricant de Roanne.

Il sera donné toutes références. 324

Décorations en bois découpé TÊTE jeune A Roanne, rue des Planches. Prévient le public qu'il se charge de faire tout ce qui concerne l'article de bois découpé.

CAISSE CENTRALE DE COUPONS 55 rue de la Bourse, Lyon

M. MARTIN FONTANEL fils, changeur Achat au comptant, sans bordereau, de coupons échus ou à échoir. — Avances de fonds sur dépôt de titres, ordres de bourse, courtage officiel. 5-5 337

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS M. FERRARY, M-DENTISTE

Place de l'Hôtel-de-Ville, 15. A SAINT-ETIENNE Spécialité pour les nouveaux dentiers succédanés sans ressorts, s'adaptant par la pression atmosphérique. Pièce partielle d'une ou plusieurs dents, sans ressorts ni crochets, se posant sans nécessiter d'extraction de racines, s'adaptant par la succion simple.

CHEVAUX Carbone et Cie, Cours de Broches et grande rue de la Guillotière 47, Lyon. — Grand choix de chevaux en tous genres. 255

DENTISTES 32, rue Impériale, 32 américains LYON 319

AVIS GÉNÉRAL M. et Mme NORMAND

Dentistes, rue Sainte-Elisabeth, 83. A ROANNE Continuum, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés.

Consultations et opérations gratuites tous les jours aux indigents. 60

MERCURIALE dernier marché

Table with columns: Laponne, Roanne, Charleville, Montrison. Rows: Froment 1er q., 2e q., 3e q., Seigle 1er qual., 2e qual., 3e qual., Orge, double-décaître, Avoine, Haricots, Farine 1er q., 2e q., 3e q., Pain blanc, id., id. bis, id. de ménage, Foin, Paille, Œufs, Beurre.

BESTIAUX. — 5 août.

Table with columns: Cours officiels, Bœufs, Vaches, Veaux, Mouton. Rows: Amenés, Vendus, 1re qualité, 2e qualité, 3e qualité, Prix extrême.

BULLETIN AGRICOLE ET COMMERCIAL

Les cours des blés et des farines sont assez fermement tenus sur le marché de Paris, mais il n'en est pas tout à fait de même dans les départements, où le mouvement de rente a bien réellement pris le dessus.

Announces judiciaires

Etude de M. Henry JACQUES, avoué à Roanne, rue des Bourrasnières, 3, successeur de M. ROCHARD.

VENTE JUDICIAIRE D'IMMEUBLES DOTAUX

EN DEUX LOTS Avec enchère générale En l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne, et pardevant M. Perras, juge-commissaire

Situés sur la commune de Saint-Victor-sur-Rhône

Appartenant à madame Benoite Saint Lager, veuve, en premières noces, de Jean-Marie Ovide, épouse, en secondes noces, de François Magnin

Adjudication, au mardi trente-un août mil huit cent soixante-neuf, à une heure du soir.

Cette vente est poursuivie à la requête de madame Benoite Saint Lager, épouse assistée autorisée de M. François Magnin, propriétaire, demeurant ensemble à Saint-Victor-sur-Rhône.

de Roanne, le vingt-huit juillet mil huit cent soixante-neuf, enregistré, expédié en forme de grosse.

DESIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE.

Il comprendra: 1° Une maison d'habitation et d'exploitation, dite le Moulin, située au Morantou, commune de Saint-Victor, avec un jardin contigu;

2° Un pré, dit Fromental, de la contenance d'environ un hectare cinquante centiares environ;

3° Un pré, appelé Lagoutte, de la contenance d'environ un hectare cinquante centiares;

4° Une terre défrichée, autrefois bois, de la contenance de quatre hectares;

5° Un bois, appelé Lafay, de la contenance de quatre-vingts ares environ.

Tous ces immeubles sont situés en la commune de Saint-Victor, canton de Saint-Symphorien-de-Lay.

Il seront vendus tels qu'ils s'étendent et comportent, sans garantie de contenance, et tels d'ailleurs qu'ils sont advenus à la femme Magnin aux termes de l'acte de partage, du douze février mil huit cent cinquante-cinq.

Sur la mise à prix de quinze-cents francs, ci 1500 fr.

la contenance de quatre-vingts ares environ.

2° Un pré contigu à la terre appelée le Pré-des-Terrets, de la contenance de soixante ares environ.

Ces immeubles sont situés sur la commune de Saint-Victor, canton de Saint-Symphorien-de-Lay.

Il seront vendus sans garantie de contenance, tels qu'ils s'étendent et comportent, et tels qu'ils sont advenus à la femme Magnin aux termes de l'acte de partage, du douze février mil huit cent cinquante-cinq.

Sur la mise à prix de mille francs, ci 1000 fr.

En conséquence, et après l'accomplissement des formalités de publicité voulues par la loi, les immeubles ci-dessus désignés seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur à l'extinction des feux, en l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne, et pardevant M. Perras, juge-commissaire, le mardi trente-un août mil huit cent soixante-neuf, à une heure du soir.

Sur les mises à prix, savoir: Pour le premier lot, quinze cents francs, ci 1500 fr.

Pour le deuxième lot, mille francs, ci 1000 fr.

Total 2500 fr.

Et, en outre, sous les conditions de l'enchère générale qui aura lieu après les enchères partielles, et sous les autres clauses et conditions du cahier des charges.

A VENDRE Ensemble ou séparément

Sur le territoire de Pouilly-les-Feurs (Loire), à deux kilomètres de la station de Balbigny, 1° L'ANCIENNE

PROPRIÉTÉ DU ROSET

Comprenant très-grande et très-belle habitation bourgeoise, cours, jardins, bâtiments d'exploitation et dépendances.

2° un tènement clos de murs D'une superficie de 5 hectares 15 ares, contenant près, vignes, terres, vergers en plein rapport, petits bois d'agrément et pièces d'eau.

3° deux parcelles d'un seul tenant La première d'une superficie d'environ 45 ares, close de murs, contenant jardin potager, vergers, très-belle aspergère en plein rapport, pièces d'eau, serre, etc.;

La seconde, plantée de vignes, d'une superficie d'environ 52 ares.

4° la terre du Buy d'un seul tenant D'une superficie de 7 hectares 16 ares 30 centiares.

5° une prairie dite la Brielle D'une superficie de 1 hectare 92 ares, entourée d'arbres et longeant un ruisseau, avec droit de prise d'eau.

Grandes facilités de paiement. S'adresser, pour visiter les lieux, à M. THOMAS, rentier à Pouilly-les-Feurs; et pour traiter, à M. E. LASSIER, cours Lafayette, 217, à Lyon. 253

SAIL-LES-BAINS

Dit Les CHATEAU-MORAND (Loire) Chemin de fer du Bourbonnais, station de Saint-Martin-d'Estreaux.

Deux groupes de sources minérales: 1° Sources à silice gélatinuse et à siliçates alcalins;

2° Sources à hydrogène sulfuré. La silice, sous forme topique, est astringente, résolutive et cicatrisante. A l'intérieur, elle modifie profondément toutes les sécrétions morbides en général.

Indications médicales. Maladies sécrétantes de la peau; un lupus grave cicatrisé, ulcères variqueux, plaies. Les diverses affections du col utérin et de la muqueuse utérine.

Dyspepsies par vice de sécrétion, diarrhées, catarrhes de la vessie, affections osseuses, articulaires, goutte, rhumatisme.

Les Eaux de SAIL sont, en outre, calmantes par excellence du système nerveux; elles occupent à ce point de vue une place importante à côté de Plombières, Néris, Schlangenbad, etc.

Piscine immense, Gymnase complet, Parc magnifique. 250

A LOUER DE SUITE UN VASTE MAGASIN

Situé dans la plus belle rue de Roanne S'adresser à M. DEBOUCHET, restaurateur, rue Impériale, 80. 350

BEAUTÉ DU TEINT

L'Extrait de fleurs de lys de Bayle dis...
EAU ANTI-PELLICULAIRE DE BAYLE, 6 fr.

ENTREPOT DES EAUX MINÉRALES

de St-Galmier, St-Alban, Renaison et Vichy.

A VENDRE BELLE MAISON

Et vastes dépendances. Situées à Roanne, au centre de la ville.

NATALE DECARLI SCULPTEUR EN TOUS GENRES

Sculpture sur pierre, marbre et bois. — Ornements d'église. — Monuments funéraires. — Statues.

MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS. Publiant les listes officielles de tous les tirages d'Actions et d'Obligations françaises et étrangères.

NEURALGIES GUÉRISON PAR LES PÂTES ANTI-NEURALGIQUES DU D<sup>r</sup> GIRONIER

Dépôt central, Paris, LEVASSEUR, pharmacien, 19, rue de la Monnaie.

Une Maison de Bordeaux

honorables et de 1<sup>er</sup> ordre, propriétaires de vignobles estimés à Margaux, à Saint-Emlion et à Cognac, demande un représentant sérieux pour le placement de ses vins et cognacs.

LABRO Plâtrier-peintre et décorateur

A Roanne, rue Sainte-Elisabeth, 71. Mme veuve LABRO, prévient le public que, venant d'adopter à ses intérêts M. LABRO Hippolyte, son parent, qui exerce depuis longtemps la profession de plâtrier-peintre-décorateur, samaisson est en mesure de se charger de tous les travaux qu'on voudra bien lui confier.

OCCASION UNIQUE A VENDRE

35 à 40,000 Echalas en bois d'accacia. S'adresser à M. AUBOYER, horticulteur, marchand grainetier, rue des Bourrassières, 2, ou à M. DARCON, place du Marché, à Roanne.

AVIS

MM. les fabricants de cotonnades sont informés qu'ils trouveront chez M. Nourisson fils des numéros de bobine, au prix de dix centimes le mille parfaitement gommés, par séries de 1 à 10, de 1 à 30, de 1 à 40, etc. jusqu'à 156.

LAURENT-RICHARD

Prévient le Public qu'il se charge, pour son compte, des Plâtres et Peintures que l'on voudra bien lui confier, à des prix très modérés.

PAPIER MINÉRAL TYBUR

Contre l'humidité et le salpêtre des murs. Revêtu s. g. d. g. en France, en Belgique et en Angleterre.

GARANTI 5 ANS

Le seul jusqu'à ce jour qui préserve de l'humidité les appartements et les tentures de toutes natures.

AVIS AUX PLATRIERS

Ils trouveront désormais chez M. Guillet, marchand de bois au Coteau (Loire), des liteaux de plafonds, forts comme dimension 0m03 sur 0m01, au prix exceptionnel de 42 fr. le mille réduit à 3m.

A VENDRE Un Omnibus d'occasion

S'adresser à M. BARRET, carrossier, rue du Jardin-Botanique, qui se charge de tout espace de réparations.

A VENDRE A L'AMIABLE

Pour entrer en jouissance de suite. UNE TRÈS-JOLIE Maison de campagne

Située au bourg de Villerey. Cette maison, formant un bel appartement de 5 pièces tapissées, avec cheminées de marbre, est entièrement neuve et joint d'une vue très agréable.

Elle est bâtie au milieu d'un clos de vigne, avec un jardin fantaisie, planté d'un grand nombre d'arbres fruitiers et d'agrément.

On donnera toutes facilités pour le paiement. Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> AUROUX, notaire à Roanne.

Le meilleur des Savons de toilette SAVON AU SUC DE LAITUE

L.T. PIVER PARIS. Lait d'Iris. Émulsion supérieure pour le Teint et pour la Toilette. Pour enlever les taches de rousseur.

LA VÉRITABLE SILENCIEUSE NOUVELLE MACHINE A COUDRE AMÉRICAINE

Cette admirable Machine est un petit chef-d'œuvre de perfection, l'élégance, de solidité et de simplicité; mieux construite, plus facile à conduire et meilleur marché que tout ce qui s'est fait jusqu'ici.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS

De DICQUEFÈRE AÎNÉ, de ROUEN. Pour teindre à la minute et toutes nuances les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucune odeur.

GRAND ASSORTIMENT DE PLUSIEURS MODÈLES DE MACHINES A COUDRE

Françaises et Américaines. Systèmes HURTU et HAUTIN, CALLEBAUT, BERTHIER, MOLLIERE, MAYER, ELIAS HOWE, A. B. HOWE, BARRERE et CAUSSADE, WHEELER, WILSON (silencieuse), E. BRION, M. MEYRIES.

TROIS MÉDAILLES D'OR. PARIS 1867. — HAVRE 1868.

VERITABLE EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG. LIEBIG'S EXTRACT OF MEAT COMPANY LIMP. LONDRES, ET FRAY-BENTOS (AMÉR. DU SUD). DÉPÔT CENTRAL POUR LA FRANCE, Rue Bergère, 28, Paris.

ASTHME ET PHTHISIE

Asthme, Suffocation, Rhume, Catarrhe. — Phtisie pulmonaire, Épuisement, Affaiblissement de la Poitrine. Moyen certain de guérison envoyé gratis et franco.

LE MEILLEUR FERRUGINEUX

Ce sont les Pastilles de Schaedelin, au phosphate de fer, pour combattre l'appauvrissement du sang, les pâles couleurs, les maux, crampes d'estomac, etc. ; elles remplacent avec le plus grand succès l'huile de foie de morue.

DIGESTIONS DIFFICILES MAUX D'ESTOMAC

Guérison certaine par le Vin, les Pâtes et le Sirop bi-digestifs de CHASSAING. Ces préparations, d'un goût très agréable, contiennent les 2 agents indispensables pour la digestion, Pepsine et Diastase.

PLUS DE CHEVEUX COURONNÉS! Guérison prompte et sans trace des chutes, écornures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD aux Terres, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

L'EPARGNE. Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change.

AVIS. A dater du dimanche 16 mai, et tous les dimanches suivants, les Magasins de Nouveautés seront fermés à partir de midi.

AVIS. On demande à acheter, aux environs de Roanne, plusieurs propriétés de 15 à 40,000 francs. S'adresser à M. BALAVY, rue Impériale, 2.

LOCATION. Au jour Et à l'heure. Dépôt chez M. Jules BAJARD fils, rue Impériale, Roanne.

VÉLOCIPÈDES

Payables par fractions de 20 francs. Depuis les prix de 150, 200, 225, 250 et au-dessus.

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE MARION & VIGNAL

Rue Impériale, 70, à ROANNE, place de l'Hôtel-de-Ville. Notre Maison se charge, aux conditions les plus avantageuses, de toutes sortes d'impressions de luxe et autres, pour les Administrations et le Commerce.

LOCATION. Au jour Et à l'heure. Dépôt chez M. Jules BAJARD fils, rue Impériale, Roanne.